

2015



STRATÉGIE ONTARIENNE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE DE LA MATERNELLE À LA 12^e ANNÉE

accompagner chaque enfant
appuyer chaque élève



La Fonction publique de l'Ontario s'efforce de faire preuve de leadership quant à l'accessibilité. Notre objectif est de nous assurer que tous les employés du gouvernement de l'Ontario et tous les membres du public que nous servons ont accès à tous les services, produits et installations du gouvernement. Ce document, ou l'information qu'il contient, est offert en formats substitués sur demande. Veuillez nous faire part de toute demande de format substitué en appelant ServiceOntario au 1 800 668-9938 (ATS : 1 800 268-7095).

Message de la ministre

L'Ontario a, de par le monde, une réputation de chef de file dans la prestation d'une éducation de haute qualité au sein d'un système qui est à la fois accueillant, accessible et sécuritaire pour tous les élèves. L'Ontario compte désormais plus de 126 000 jeunes de l'étranger qui fréquentent nos établissements d'enseignement, de la maternelle aux études postsecondaires. Ceci représente près de la moitié des élèves et des étudiantes et étudiants étrangers qui séjournent et poursuivent leurs études au Canada.

La Stratégie ontarienne en matière d'éducation internationale de la maternelle à la 12^e année (la « Stratégie ») va améliorer et enrichir le milieu d'apprentissage au bénéfice de tous les élèves et de tous les représentantes et représentants du milieu de l'éducation. La Stratégie leur donnera la chance de s'ouvrir à la diversité et de viser l'excellence en apprenant d'autres cultures et d'autres systèmes d'éducation.

La Stratégie aura des retombées positives non seulement sur nos salles de classe, mais aussi sur nos collectivités, en ce sens qu'elle posera les jalons de possibilités d'échanges sociaux, culturels et économiques dans l'immédiat et à l'avenir. Les jeunes qui font des études en Ontario contribuent plus de 4 milliards de dollars à l'économie ontarienne chaque année, et leur présence engendre plus de 30 000 emplois.

La Stratégie est le résultat de l'apport des élèves, des enseignantes et enseignants, des écoles et des conseils scolaires, de même que des précieuses contributions de nos partenaires en éducation, au Canada comme à l'étranger. Ses buts et son cadre rejoignent et renforcent la vision renouvelée de l'éducation en Ontario, qui consiste à vouloir assurer la réussite et le bien-être de chaque enfant et de chaque élève.

Nous fortifierons la santé de notre province et de notre pays en éduquant nos enfants et nos jeunes à passer outre à leurs différences et à miser plutôt sur ce qui les unit, de même qu'à apprécier et à acquérir une perspective globale, qui leur sera indispensable pour réussir dans le monde diversifié et interconnecté d'aujourd'hui.

La ministre de l'Éducation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Liz Sandals'.

Liz Sandals



Table des matières

Une stratégie en matière d'éducation internationale de la maternelle à la 12^e année pour l'Ontario	5
Alignement avec la vision de l'éducation financée par les fonds publics de l'Ontario	7
Qu'entend-on par éducation internationale?	8
Expansion des connaissances, des sensibilités et des perspectives mondiales des élèves de l'Ontario	8
Arrivée d'élèves étrangers en Ontario	10
Partage des connaissances pédagogiques au pays et à l'étranger	12
Internationalisation du curriculum et du milieu d'apprentissage	13
Offre du curriculum ontarien à l'étranger	14

An equivalent publication is available in English under the title: Ontario's Strategy for K-12 International Education, 2015.

Cette publication est affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation au www.ontario.ca/edu.

La raison d’être de la participation de l’Ontario à l’éducation internationale	15
Développement et rendement scolaires	15
Avantages sociaux, culturels et économiques pour l’Ontario	17
Appui des engagements provinciaux, intergouvernementaux et fédéraux visant l’éducation	19
Les quatre objectifs de la Stratégie ontarienne en matière d’éducation internationale de la maternelle à la 12^e année	23
1. Un apprentissage axé sur l’avenir pour les élèves de l’Ontario	23
2. Des programmes et services de grande qualité pour les élèves étrangers fréquentant les écoles ontariennes de la maternelle à la 12 ^e année	25
3. Possibilités de partage et d’enrichissement de l’expérience scolaire ontarienne	28
4. Itinéraires d’études postsecondaires, de carrière et de vie en Ontario	29
La promotion du succès de la Stratégie ontarienne en matière d’éducation internationale de la maternelle à la 12^e année	32
Bibliographie	35



Une stratégie en matière d'éducation internationale de la maternelle à la 12^e année pour l'Ontario

Une stratégie ontarienne en matière d'éducation internationale procurera une approche intégrée et coordonnée qui s'appliquera à l'ensemble du continuum d'apprentissage, allant de la maternelle à la 12^e année en passant par les études postsecondaires et la formation, et jusqu'à travailler et résider en Ontario.

Le ministère de l'Éducation mènera la première phase de la stratégie provinciale, mettant l'accent sur les possibilités d'apprentissage. La Stratégie ontarienne en matière d'éducation internationale de la maternelle à la 12^e année (la « Stratégie ») offrira :

- un éventail enrichi de cours et d'autres activités d'apprentissage à contexte international en vue d'aider les élèves et le personnel enseignant de la maternelle à la 12^e année à développer les connaissances, les compétences et les expériences globales indispensables à la réussite dans le cadre d'une économie mondialisée;
- des programmes et services de qualité supérieure, et un environnement accueillant et sécuritaire pour les élèves étrangers, destinés à promouvoir le rendement scolaire et le bien-être, de même qu'à stimuler l'apprentissage interculturel;



- des possibilités accrues d'enrichissement et de partage des connaissances pour les membres du personnel enseignant de l'Ontario et d'ailleurs;
- un choix de parcours continus pour les élèves étrangers séjournant en Ontario, depuis l'école élémentaire ou secondaire aux études postsecondaires, et jusqu'aux possibilités de vivre et de travailler en Ontario.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités prendra le relais lors de la deuxième phase de la Stratégie, après avoir consulté ses partenaires. La deuxième phase de la Stratégie viendra renforcer la vision de l'éducation de la maternelle à la 12^e année en Ontario du ministère de l'Éducation, appuyant par la même occasion une approche stratégique et coordonnée en vue d'attirer et de retenir les élèves, étudiantes et étudiants étrangers, et d'enrichir l'expérience de toutes et de tous sur les campus de l'Ontario. Elle prévoit également :

- attirer l'attention sur les nombreuses initiatives internationales déjà mises en œuvre, trouvant un juste équilibre entre les opportunités et les risques que ces activités présentent;
- s'aligner sur le Cadre stratégique de l'Ontario pour la différenciation, et ses objectifs visant à assurer la qualité et la viabilité du système d'éducation postsecondaire;
- appuyer les priorités de la province sur le plan de l'innovation et de l'économie.

Alignement avec la vision de l'éducation financée par les fonds publics de l'Ontario

Le ministère de l'Éducation (le « Ministère ») veillera à ce que la Stratégie soit mise en œuvre d'une manière qui rejoint et appuie les quatre objectifs de l'éducation énoncés dans *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*, publié en avril 2014.

Le Ministère mettra à contribution la Stratégie pour aider les élèves ontariens et étrangers à **atteindre l'excellence**, d'une part, en leur proposant un curriculum de qualité supérieure et un milieu d'apprentissage enrichi qui intègre à la fois perspectives internationales et prise de conscience internationale et, d'autre part, en offrant aux jeunes de l'Ontario la possibilité d'étudier à l'étranger.

En favorisant l'inclusion et le respect de divers points de vue et de facteurs culturels variés, la Stratégie aura pour effet d'**assurer l'équité** pour tous les élèves, auxquels elle fera comprendre les dimensions et les enjeux planétaires liés aux matières qui leur sont enseignées. Les élèves auront d'amples possibilités, structurées ou non, d'apprendre les uns des autres, ce qui contribuera à les éveiller et à les sensibiliser aux questions d'équité. La Stratégie leur fournira aussi une précieuse ouverture sur d'autres cultures et, ce faisant, élargira leur horizon.

La Stratégie va **promouvoir le bien-être** des élèves étrangers par l'entremise de politiques, de programmes et de services qui créent un environnement sécuritaire et accueillant, notamment en établissant des normes en matière d'hébergement chez une famille d'accueil et en prévoyant des soutiens à l'école qui faciliteront leur intégration tant scolaire que sociale. Apprendre à connaître le monde et leur place dans celui-ci fera mieux prendre conscience aux élèves de leurs responsabilités individuelles et les équipera des valeurs comme des capacités de pensée critique qui leur seront de la plus grande utilité tout au long de leur vie.

Enfin, la Stratégie va **rehausser la confiance du public** dans le système d'éducation en fournissant aux élèves les connaissances, les compétences, la sensibilité et les expériences qu'il leur faut pour réussir et devenir de responsables citoyennes et citoyens du monde. Elle reflètera les valeurs canadiennes de justice et d'équité, elle célébrera la diversité et elle fera la promotion du système d'éducation ontarien au Canada comme à l'étranger.



Qu'entend-on par éducation internationale?

Les définitions et perceptions de ce qui constitue une éducation internationale sont aussi nombreuses que variées. En Ontario, la présente Stratégie lui attribue les cinq éléments interreliés suivants :

Expansion des connaissances, des sensibilités et des perspectives mondiales des élèves de l'Ontario

La Stratégie offrira aux élèves ontariens des occasions accrues d'acquérir des compétences mondiales, tant en Ontario qu'à l'étranger, et notamment de comprendre et d'apprécier la dimension internationale des matières qui leur sont enseignées, et de s'initier à différentes langues et cultures. Ces compétences mondiales cadreront avec les compétences des élèves, tel que l'envisage le Ministère dans la Stratégie d'enseignement et d'apprentissage au 21^e siècle (document en cours d'élaboration). Elles s'alignent également sur la vision du *Cadre stratégique pour l'apprentissage du français langue seconde dans les écoles de l'Ontario de la maternelle à la 12^e année*, qui met en évidence que le bilinguisme anglais-français est un atout économique et culturel au Canada et à l'étranger.

« Nous formerons des citoyennes et citoyens compatissants et engagés qui, titulaires du diplôme d'études secondaires, seront préparés au monde axé sur la technologie et sans frontières. »

Atteindre l'excellence (p. 20)

Les élèves des conseils scolaires de langue française et de langue anglaise seront encouragés à étudier des langues étrangères, autres que la seconde langue officielle du pays, de même que de suivre des cours sur l'histoire, la géographie, les arts et la culture d'autres pays – un apprentissage qui les amènera à porter un nouveau regard sur leur propre pays et culture. Les élèves auront aussi davantage d'opportunités de participer à des échanges scolaires pour fréquenter une école à l'étranger et

ainsi bénéficier d'un apprentissage par immersion intensive. La compétence interculturelle fait partie du nouveau programme-cadre de l'Ontario de langues internationales de la 9^e à la 12^e année (publication prévue pour 2015). En outre, le programme-cadre révisé de français langue seconde met l'accent sur l'importance de la sensibilisation et de la compréhension interculturelle, deux aspects fondamentaux du principe de citoyenneté mondiale. Ces éléments du programme-cadre permettront aux élèves de nouer des relations et d'apprendre à vivre avec les membres de diverses communautés de langue française et d'autres sociétés.

La Stratégie aidera par ailleurs les écoles et les conseils scolaires à concevoir des programmes et des politiques nécessaires pour offrir aux élèves de l'Ontario, qui ne sont pas en mesure de voyager ou de fréquenter une école à l'étranger, des occasions d'apprentissage expérientiel qui les exposeront à la variété de cultures, de langues et de points de vue de leurs camarades de classe et du reste de leur collectivité. Cet apprentissage interculturel se réalise en grande partie au moyen d'interactions formelles ou informelles, mais exige aussi la mise en place de structures susceptibles d'aider les enfants et les jeunes à forger des relations. Les échanges interculturels continus et intéressants avec les élèves étrangers qui fréquentent les écoles ontariennes aideront les élèves de l'Ontario à tisser des liens et à cultiver des amitiés qui leur permettront d'approfondir leur apprentissage et leur compréhension du monde.

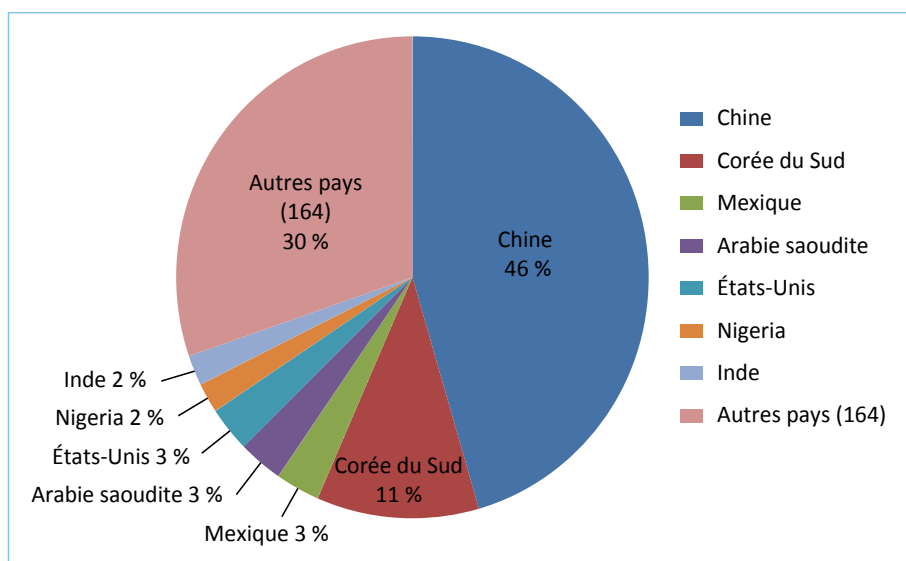
Les écoles pourraient aussi vouloir inclure des élèves étrangers dans les programmes existants destinés aux nouveaux arrivants et arrivantes – à savoir des élèves nouvellement arrivés au pays en tant que résidents permanents et qui sont encore en période d'adaptation à la vie en Ontario. Ces élèves peuvent apporter de précieuses contributions à l'apprentissage interculturel.

Arrivée d'élèves étrangers en Ontario

L'Ontario attire des élèves des quatre coins du monde qui viennent y fréquenter une école ou un établissement d'enseignement postsecondaire ou encore y faire un séjour de plus courte durée pour y suivre une formation linguistique ou professionnelle. Ces élèves étrangers choisissent l'Ontario comme lieu où apprendre et vivre des expériences interculturelles et sont recrutés par les écoles et conseils scolaires ontariens pour la valeur de leur contribution à nos milieux d'apprentissage. Les conseils scolaires peuvent également les recruter en réponse à la baisse des effectifs dans certains domaines, ou encore comme source additionnelle de revenus.

Le nombre de jeunes venus de l'étranger au Canada pour y poursuivre leur scolarité ou leurs études s'est accru de 51 % depuis 2007, un taux supérieur à celui observé dans n'importe quel autre pays.

Ventilation des pays d'origine des élèves étrangers fréquentant les écoles de l'Ontario, de la maternelle à la 12^e année, en 2013–2014



Source : Cubes de données sur les résidents permanents et temporaires au 4^e trimestre de 2013 – Citoyenneté et Immigration Canada. Information fournie par le ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international de l'Ontario

Selon un rapport publié en 2014 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (*Regards sur l'éducation*), la concurrence dans ce secteur est de plus en plus vive : depuis 2004, la part du Canada sur ce marché mondial a augmenté, passant de 4,5 % à 5 %, tandis que celle des États-Unis a rétréci, chutant de 23 % à 16 %.

Au Canada, d'après des données de 2013 de Citoyenneté et Immigration Canada, l'Ontario accueille la plus forte proportion des élèves étrangers, soit plus de 126 000 tous niveaux d'éducation confondus, provenant des systèmes public et privé d'enseignement, y compris les écoles de langues. Approximativement 19 000 de ces élèves fréquentent une école élémentaire ou secondaire.

La proportion d'élèves étrangers a progressé plus lentement que prévu en Ontario, se hissant de 38 % en 2000 à 43 % en 2013, en partie parce que d'autres provinces ont renforcé leurs efforts de recrutement à l'étranger. Par ailleurs, certains pays dont les jeunes sont traditionnellement les plus enclins à parfaire leur éducation à l'étranger, tels que la Chine, la Corée et le Vietnam ont vu leur conjoncture économique s'améliorer et ils livrent désormais eux aussi une concurrence sur ce marché en élargissant leurs propres secteurs d'éducation nationale et internationale. Ceci étant dit, le fait que l'Ontario dispose d'écoles financées par les fonds publics dans lesquelles il est possible d'obtenir une éducation en français ou en anglais continue de présenter un avantage pour notre province. Nos systèmes d'éducation de langue française et de langue anglaise permettent aux élèves étrangers de choisir leur langue d'enseignement et de développer leurs compétences linguistiques dans l'une ou l'autre de nos langues officielles.

La Stratégie reconnaît que la diversité interculturelle ne découle pas automatiquement de l'inscription et de la présence d'élèves étrangers, mais qu'elle nécessite aussi un engagement de la part des conseils scolaires et des écoles à contribuer à une intégration réussie de ces élèves. Il importe de fournir aux élèves étrangers des soutiens scolaires, culturels et sociaux pour qu'ils trouvent chez nous un environnement sécuritaire et accueillant dans lequel vivre et étudier.

Ces soutiens incluront des mesures visant à répondre aux besoins personnels des élèves étrangers. Ces mesures seront énoncées dans une prochaine note Politique/Programmes du Ministère relative à l'hébergement dans une famille d'accueil, aux devoirs des personnes responsables de ces élèves et au rôle des agentes et agents d'éducation.

Partage des connaissances pédagogiques au pays et à l'étranger

Divers programmes et partenariats, qu'ils aient été établis par un établissement d'éducation ou par le gouvernement, permettent aux représentantes et représentants des milieux de l'éducation ontarien et étrangers d'apprendre les uns des autres. Nos professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de l'Ontario peuvent bénéficier d'échanges avec leurs homologues étrangers au sujet de leurs méthodes pédagogiques et de leurs pratiques exemplaires, que ce soient eux qui se déplacent ou que ce soient leurs collègues étrangers qui viennent faire un séjour dans nos écoles. Le Ministère accueille régulièrement des délégations internationales qui visitent l'Ontario

pour se renseigner sur notre système d'éducation. En 2014, quatre-vingt-sept délégations de vingt-six pays ont rencontré des responsables de nos conseils scolaires et d'autres organismes du secteur de l'éducation, tels que le Ontario Principals' Council et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

L'apprentissage expérientiel n'est pas réservé aux élèves : les représentantes et représentants du milieu de l'éducation de l'Ontario se voient aussi offrir des occasions de visiter leurs homologues à l'étranger ou même de travailler à leurs côtés. Ils rapportent de ce genre d'expérience de nouvelles façons de voir et de faire les choses, de même qu'une compréhension approfondie des enjeux mondiaux qu'ils peuvent transmettre à leurs élèves et à leurs collègues. Ces déplacements leur permettent aussi de se faire une meilleure idée de la vie que vivent les élèves étrangers dans leur pays d'origine, de même que des genres de difficultés d'ordre social et culturel que ces élèves pourraient avoir lors de leur adaptation à la vie et à l'école en Ontario.

Ces activités peuvent donner naissance à des partenariats, des initiatives de recherche et d'autres projets internationaux liés à l'éducation. Elles peuvent aussi mener à une collaboration accrue entre les établissements d'enseignement et de recherche au Canada et dans le monde, aussi bien aux niveaux élémentaire et secondaire qu'au niveau postsecondaire.

« Voilà une expérience que je suggère à toute personne de vivre. J'ai eu l'occasion de m'immerger dans une culture que je n'aurais pas pu connaître autrement . . . La seule façon de bien comprendre une autre culture, c'est d'y être plongé.

» (traduction libre)

– Krista Mooney, une directrice d'école élémentaire

Internationalisation du curriculum et du milieu d'apprentissage

Dans le contexte de la Stratégie, nous entendons par « internationalisation » un processus constant de modification des programmes d'études et du milieu d'apprentissage d'une école, afin d'y incorporer des possibilités d'enrichissement de l'apprentissage par la prise en compte de perspectives, de cultures et d'expériences internationales, interculturelles ou globales.

L'intégration et l'engagement des élèves étrangers sont deux des piliers de la Stratégie. Différentes études ont démontré que ces jeunes peuvent jouer un rôle clé dans le cadre de l'incorporation de nouvelles dimensions culturelles et mondiales au sein des programmes d'études et des communautés scolaires. Une bonne partie de l'apprentissage interculturel qui se produit dans nos écoles a lieu de façon officieuse, lors des interactions spontanées entre les élèves et les représentantes et représentants du milieu de l'éducation. Les écoles et les conseils scolaires peuvent favoriser de telles interactions et ont tout intérêt à le faire.

La Stratégie s'inspirera du *Cadre pancanadien pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française* publié conjointement en 2011 par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et par Patrimoine canadien. Ce cadre pose les principes d'une approche culturelle de l'enseignement intégrée au curriculum, de même que d'autres approches et questions liées à l'enseignement du français et de la culture francophone dans les écoles élémentaires et secondaires de langue française.

La stratégie fédérale visant l'éducation internationale note que l'exposition à un milieu d'apprentissage internationalisé et les expériences interculturelles qui s'ensuivent ont un impact positif sur le bien-être des élèves, y compris sur leur développement intellectuel et sur leur épanouissement personnel.

L'exposition à des cultures et des points de vue variés peut bénéficier à tous les élèves et les aider à mieux comprendre le monde dans lequel ils évoluent. Les forces de la mondialisation économique et culturelle influenceront sur les perspectives d'études et d'emploi de tous les élèves sans exception, et non seulement de celles et de ceux qui sont en mesure de saisir les occasions d'étudier ou de travailler à l'étranger. L'internationalisation peut donc être vue comme une façon de réduire les obstacles géographiques et socioéconomiques au rendement scolaire.

Offre du curriculum ontarien à l'étranger

L'Ontario a conclu des accords avec dix-neuf écoles privées à l'étranger les autorisant à offrir le curriculum de l'Ontario et à accorder à leurs élèves des crédits en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Le Ministère soumet chacune de ces écoles à des inspections régulières par ses agentes et agents d'éducation, afin de s'assurer que l'enseignement dispensé dans les cours à crédits respecte bien ses exigences et que les écoles se conforment aux modalités de l'accord conclu avec elles.

Le Ministère étudie présentement la possibilité d'élargir le nombre d'écoles à l'extérieur de l'Ontario avec lesquelles il conclue un accord relatif à l'offre du curriculum de la province. L'exécution de tels accords additionnels, le cas échéant, fera l'objet d'une future phase de mise en œuvre de la Stratégie.



La raison d'être de la participation de l'Ontario à l'éducation internationale

Développement et rendement scolaires

Dans le numéro de septembre-octobre 2014 de la revue *International Educator*, Richard Slimbach aborde la dualité antagonique de la raison d'être de la participation à l'éducation internationale, à la fois économique et pédagogique :

« Sommes-nous motivés par un dessein principalement pédagogique à vouloir améliorer la qualité de l'enseignement, aider les élèves à cultiver leurs talents et leur inculquer un sentiment de responsabilité sociale vis-à-vis du reste du monde? Ou nous laissons-nous surtout entraîner par les impératifs du marché à soit trouver de nouvelles sources de revenus ou à équiper les diplômés des outils nécessaires pour réussir dans l'actuelle économie du savoir? Le fait est que nous n'avons plus le luxe de choisir entre ces deux aspects, pareillement impératifs. *Par contre, nous pouvons choisir entre concilier une conduite dictée par notre mission et sensible au marché, ou une conduite dictée par le marché et sensible à notre mission.* » (italiques ajoutés, traduction libre).



Vu cette dualité, il convient de souligner que le but premier de la Stratégie est d'améliorer le système d'éducation de la province, à l'appui des quatre objectifs de la vision de l'Ontario concernant l'éducation financée par les fonds publics. Parallèlement, la Stratégie reconnaît les importants bienfaits économiques, sociaux et politiques qui découlent d'une présence renforcée et élargie de l'Ontario sur la scène de l'éducation internationale.

La Stratégie voit l'éducation internationale comme un engagement et un investissement à long terme qui portera des fruits pour l'Ontario dans l'immédiat comme dans le futur. Fait important à noter, les pays qui occupent le haut du pavé dans ce domaine ont commencé à investir dans l'éducation internationale dans les années 1930 et 1940, et ils continuent d'y investir.

Le succès de la Stratégie ne sera pas défini en termes restreints, tels que le nombre d'élèves étrangers inscrits dans les écoles de l'Ontario ou les revenus additionnels tirés de leurs droits de scolarité. Il sera mesuré à la lumière d'une évaluation plus générale de ses résultats, entre autres l'excellence pédagogique, une meilleure compréhension interculturelle et l'amélioration du rendement des élèves.

Avantages sociaux, culturels et économiques pour l'Ontario

La Stratégie présente un certain nombre d'avantages immédiats et à long terme pour nos élèves, nos écoles, nos collectivités et notre économie. Ces avantages sont les suivants :

- *apport aux élèves de l'Ontario des connaissances, des compétences et des expériences mondiales nécessaires pour participer avec succès dans une économie mondialisée interdépendante.* Davantage sensibilisés au monde qui les entoure et forts du sentiment d'être des citoyennes et citoyens de ce monde, nos élèves seront à même de comprendre et d'apprécier d'autres cultures que la leur;
- *amélioration de la communication transculturelle et des capacités de pensée critique.* Grâce à un milieu d'apprentissage qui les ouvre et les sensibilise aux enjeux internationaux dans les matières qui leur sont enseignées, les élèves acquerront les outils et le savoir-faire nécessaires pour devenir des citoyennes et citoyens du monde, informés et actifs. L'apprentissage d'une deuxième et d'une troisième langue a aussi été reconnu comme étant un bon moyen d'améliorer les fonctions cognitives et les capacités de prise de décisions;
- *enrichissement de l'expérience d'apprentissage des élèves et des représentantes et représentants du milieu de l'éducation de l'Ontario n'étant pas en mesure de voyager, d'étudier ou de travailler à l'étranger.* Une exposition à des cultures, des langues et des points de vue variés peut être profitable pour l'ensemble de nos élèves et de nos représentantes et représentants du milieu de l'éducation, et non seulement pour celles et ceux qui peuvent choisir, et qui choisissent, de saisir les occasions qui se présentent à l'étranger;
- *promotion de la compréhension et de l'acceptation de la diversité culturelle.* Un milieu d'apprentissage internationalisé permettra aux élèves de tisser avec des camarades aux origines culturelles variées des liens d'amitié

*« Avoir eu la chance d'être directement exposé à d'autres pays et cultures m'a permis d'apprécier encore davantage mon mode de vie ici au Canada et de me rendre compte des nombreuses possibilités que m'offre le monde. J'ai beaucoup aimé pouvoir me lier d'amitié avec des élèves venant de l'étranger qui ont fréquenté mon école. »
(traduction libre)*

– Jacob, élève d'une école secondaire de l'Ontario

et des réseaux qui dureront bien au-delà de leur scolarité. Nos élèves bénéficieront d'occasions d'apprendre à mieux comprendre d'autres cultures par l'entremise d'interactions intéressantes avec des élèves étrangers, en Ontario ou dans le cadre de programmes d'échanges internationaux. Des expériences personnelles les amèneront à remettre en question des idées reçues et à voir au-delà des différences des uns et des autres;

- *mise sur pied de réseaux internationaux officiels et officieux favorisant la coopération entre les entreprises, la collaboration entre les professionnelles et professionnels de l'enseignement et les relations diplomatiques.* Ce type de réseau peut, à court terme, donner naissance à des débouchés économiques pour les collectivités et créer des possibilités d'investissement à plus long terme. La collaboration avec des partenaires en éducation partout dans le monde peut aussi contribuer à promouvoir le système d'éducation de l'Ontario tout en renforçant le rendement des élèves;
- *promotion du système d'éducation hors pair de l'Ontario et de la province en tant que destination de choix pour les élèves étrangers.* Après leur retour dans leur pays d'origine, les élèves étrangers parleront de ce qu'ils ont vécu chez nous et contribueront à faire connaître l'Ontario comme une province moderne, sécuritaire, culturellement diversifiée et capable d'offrir une excellente expérience scolaire;
- *création et amélioration des possibilités de tous les élèves.* Des choix nouveaux et améliorés seront proposés à l'ensemble des élèves ontariens et étrangers, depuis l'école élémentaire et secondaire jusqu'aux études postsecondaires et à la formation, et même au-delà. Dans le cadre des études postsecondaires, les choix pourraient comprendre une immigration éventuelle en Ontario pouvant mener à une citoyenneté canadienne pour certains des jeunes les plus brillants de la planète;
- *avantages immédiats et durables pour les conseils scolaires.* L'expansion de l'éventail d'activités d'apprentissage proposées en salle de la classe, de même que la promotion de la diversité culturelle et des échanges interculturels pour les élèves et les représentantes et représentants du milieu de l'éducation se traduiront par des avantages à long terme pour les écoles et les conseils scolaires. Certains conseils pourront peut-être aussi compenser une baisse de leurs effectifs en accueillant un plus grand nombre d'élèves payants séjournant au Canada aux termes d'un visa spécial et en tirant des revenus additionnels;

- *accroissement de l'apport à l'économie que constituent les dépenses des élèves étrangers.* Une étude commanditée par le gouvernement fédéral et publiée par Roslyn Kunin, en 2012, estime à 31 720 \$ le montant moyen que les élèves étrangers, tous niveaux d'études confondus, consacrent chaque année à leurs droits de scolarité, leurs livres, leur hébergement, leurs repas, leur transport et leurs menues dépenses. Compte tenu des plus de 126 000 élèves, étudiantes et étudiants étrangers recensés en Ontario, ces dépenses représentent une contribution de plus de 4 milliards de dollars par année à l'économie de la province et elles se traduisent par 30 000 emplois. Cette même étude estime par ailleurs à plus de 50 000 le nombre de jeunes venus séjourner en Ontario pour une courte durée (six mois ou moins) pour y suivre une formation linguistique. Ces jeunes, par leurs dépenses directes, contribuent 300 millions de dollars additionnels à l'économie et sont responsables pour la création de plus de 3 300 emplois.

Appui des engagements provinciaux, intergouvernementaux et fédéraux visant l'éducation

L'Ontario participe avec d'autres provinces et territoires, avec le gouvernement fédéral et avec des gouvernements aux quatre coins du monde à une variété d'accords et d'initiatives liés à l'éducation, dont certaines descriptions sont fournies à titre d'exemples ici. La Stratégie continuera d'appuyer ces accords et initiatives, et le Ministère étudiera les possibilités de conclure davantage d'accords de ce type et d'en élargir la portée dans la mesure du possible.

En novembre 2014, les ministères responsables de l'apprentissage en France et en Ontario ont signé une déclaration d'intention attestant de leur désir commun d'aider les élèves à comprendre les enjeux et les perspectives dont il faut pouvoir mesurer l'importance pour réussir dans une économie mondiale diversifiée et interdépendante. En ce qui concerne la scolarité, de la maternelle à la 12^e année, cette déclaration d'intention aborde bon nombre des mêmes éléments que la Stratégie, y compris les échanges pour les élèves et les représentantes et représentants du milieu de l'éducation, le partage des pratiques exemplaires sur le plan de la pédagogie et des méthodes d'évaluation, des partenariats entre établissements d'enseignement, et du recours à des ressources numériques pour accroître les possibilités d'apprentissage à l'échelle internationale. Que ce soit de la maternelle à la 12^e année ou au palier postsecondaire, la promotion de l'enseignement et de l'éducation en langue française est un domaine de coopération prioritaire.

En 2012, le ministère des Affaires civiles, de l'Immigration et du Commerce international de l'Ontario publiait *Une nouvelle orientation : Stratégie ontarienne en matière d'immigration*, un plan pour attirer des travailleuses et des travailleurs hautement qualifiés avec leurs familles, appuyer des communautés diversifiées et favoriser une économie qui tisse des liens dans le monde. Cette stratégie comportait notamment comme objectif que le pourcentage de francophones dans le total de la population immigrante en Ontario soit de 5 %, conformément aux objectifs établis lors du Sommet de la Francophonie en 2012 à Kinshasa. Ce Sommet réunissant tous les deux ans soixante-dix-sept pays et gouvernements ayant en commun l'usage de la langue française appelait à de nouveaux efforts pour promouvoir la culture francophone et l'éducation en langue française.

Toujours en 2012, le Conseil pour l'emploi et la prospérité de l'Ontario diffusait son rapport *L'avantage Ontario*, lequel recommande une augmentation du nombre de places prévues pour les élèves étrangers et des voies d'accès à l'immigration après l'achèvement de leurs études postsecondaires.

Auparavant, dans son plan *Ontario ouvert sur le monde*, le budget de l'Ontario 2010 fixait pour objectif d'accroître le nombre d'étudiantes et étudiants étrangers à temps plein dans nos collèges et universités de 50 % – donc de le porter à 57 000 – d'ici 2015, tout en gardant les places requises pour les jeunes de l'Ontario. Cet objectif a été dépassé : les établissements d'enseignement postsecondaire financés par les fonds publics de l'Ontario ont accueilli plus de 76 000 étudiantes et étudiants étrangers à temps plein durant l'année universitaire 2014-2015.

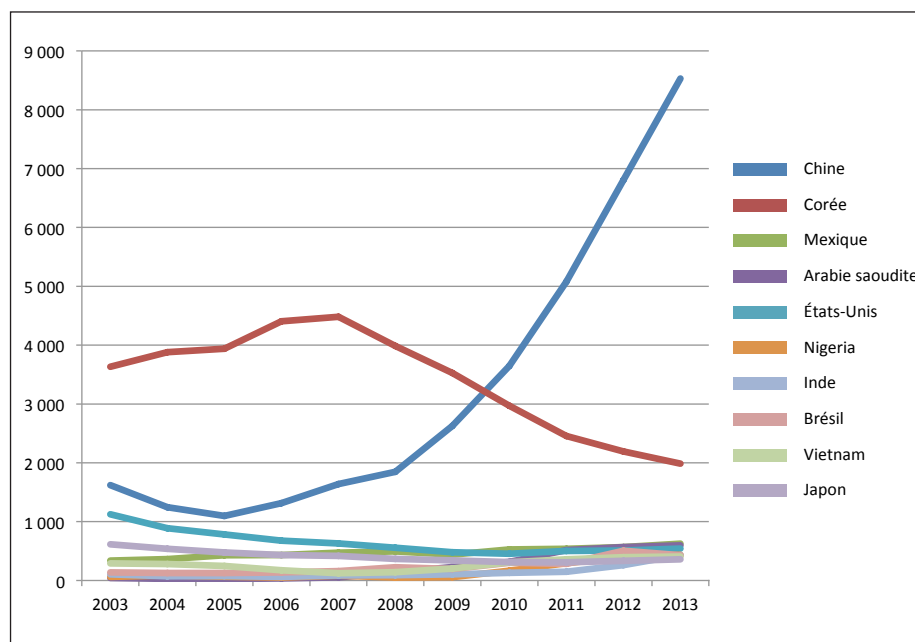
En 2007, le ministère de l'Éducation lançait sa Stratégie d'éducation autochtone avec la publication du *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit*. Ce cadre a, entre autres, pour but de sensibiliser et mieux faire connaître à tous les élèves, y compris les élèves étrangers, les perspectives, l'histoire et la culture des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

En juillet 2011, les premiers ministres des provinces et territoires du Canada ont donné leur aval à une approche pancanadienne de l'éducation dans un contexte mondial. Cette approche a été mise au point par le Conseil des ministres de l'éducation (Canada) [CMEC], en partenariat avec les ministres provinciaux et territoriaux de l'immigration. Présentée dans le rapport *Pour mettre l'éducation au Canada à la portée du monde, et le monde à celle du Canada : un plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale à l'intention des provinces et des territoires*, elle reflète une vision commune et un cadre d'action

pour tous les secteurs de l'éducation, en mettant l'accent sur les mesures que les provinces et les territoires peuvent prendre individuellement, collectivement et en partenariat avec le gouvernement fédéral sur le plan de l'éducation internationale.

Les résultats attendus de ce plan pancanadien incluent une hausse des effectifs des élèves étrangers, un accroissement de la part du Canada du marché de l'éducation internationale, plus de possibilités pour les jeunes Canadiennes et Canadiens d'étudier à l'étranger, et une augmentation du nombre d'élèves étrangers décidant de travailler et de s'installer au Canada de façon permanente après l'obtention de leur diplôme.

**Élèves étrangers en Ontario, de la maternelle à la 12^e année,
de 2004 à 2013
(10 principaux pays d'origine)**



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, 2013

En janvier 2014, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada a publié la *Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale : Utiliser notre avantage du savoir comme moteur de l'innovation et de la prospérité*. Ce document est un élément clé du Plan d'action sur les marchés mondiaux, un plan directeur fédéral visant à rehausser le profil du Canada en matière d'éducation supérieure, de recruter les meilleurs étudiantes et étudiants étrangers et de préparer notre économie au 21^e siècle. Bien que les stratégies et mesures qu'il propose soient axées sur l'éducation postsecondaire, ce document reconnaît l'importance de l'éducation de la maternelle à la 12^e année.



Les quatre objectifs de la Stratégie ontarienne en matière d'éducation internationale de la maternelle à la 12^e année

La Stratégie a des retombées positives sur le plan de l'éducation, de la culture et de l'économie pour les résidentes et résidents de l'Ontario comme pour les élèves étrangers et les représentantes et représentants du milieu de l'éducation. Il importe de communiquer au grand public comme aux membres du secteur de l'éducation combien nos propres élèves bénéficient d'une préparation à leur avenir comme citoyennes et citoyens du monde.

La Stratégie vise quatre objectifs :

1. Un apprentissage axé sur l'avenir pour les élèves de l'Ontario

Plus notre monde rétrécit et plus les pays deviennent interdépendants sur le plan social et économique, plus il devient impératif pour les élèves de l'Ontario de développer les connaissances, les compétences, les attitudes et les traits de caractère qu'il leur faudra posséder pour remplir activement leur rôle de citoyennes et citoyens du monde. La Stratégie va :

- *favoriser le développement de compétences mondiales.* Le curriculum de l'éducation des paliers élémentaire et secondaire fournira aux élèves de

l'Ontario des occasions de mieux comprendre et apprécier le contexte et les enjeux planétaires des matières qui leur sont enseignées, en plus de leur apporter une plus grande ouverture au monde qui les entoure. Les élèves seront ainsi mieux équipés pour aborder les aspects variés de diverses cultures et sociétés et, de surcroît, leurs capacités de pensée critique et de résolution de problèmes en seront améliorées;

- *élargir le choix de cours à teneur internationale proposés aux élèves de l'Ontario.* L'apprentissage dans un contexte mondial prendra appui sur des cours en affaires et commerce, arts, langues étrangères et autres matières, selon le cas. Le Ministère étudiera la possibilité de reconnaître l'apprentissage expérientiel des élèves dans ces domaines dans le cadre d'un programme spécialisé de cours théoriques et d'expériences pratiques de concert avec la satisfaction des exigences relatives à l'obtention du DESO;
- *repérer les possibilités d'enrichir l'expérience de l'apprentissage en classe en la situant dans un contexte mondial.* Il est aujourd'hui plus facile que jamais pour chaque école et chaque élève de se connecter au reste du monde. La technologie offre une pléthore de solutions – telles que celles qu'exploite déjà l'environnement d'apprentissage virtuel (EAV) provincial – pour relier les élèves d'ici et du monde entier, que ce soit par l'entremise d'une communication directe entre élèves et salles de classe ou par l'intermédiaire d'un dialogue continu et de relations pédagogiques ou sociales. À l'avenir, le Ministère discutera avec les conseils scolaires de partenariats envisageables pour offrir davantage de possibilités d'apprentissage électronique aux élèves étrangers;
- *améliorer et élargir les accords de jumelage que les écoles ontariennes concluent avec des établissements à l'étranger.* Plusieurs conseils scolaires et écoles ont déjà conclu des accords de ce type. Les partenariats qui en découlent pourraient bénéficier d'une corrélation plus solide de leurs activités avec le curriculum et le rendement des élèves;
- *améliorer les programmes de langues étrangères.* L'apprentissage d'une deuxième ou d'une troisième langue non seulement renforce les capacités de pensée critique et de résolution de problèmes des élèves, mais augmente leur compréhension et appréciation du monde et de la place qu'ils y occupent. Dans une province à caractère multiculturel comme l'Ontario, il aide les élèves à mieux reconnaître la valeur de points de vue variés et la richesse des communautés qui les entourent. Il offre aux représentantes et représentants du milieu de l'éducation des possibilités d'ajouter un contexte social et culturel aux programmes enseignés en classe et de faire appel aux élèves étrangers comme une précieuse ressource culturelle. Ceci aidera aussi ces élèves à participer davantage à la vie de leur école d'accueil

et leur donnera plus d'assurance pour forger des liens d'amitié avec leurs camarades ontariens. Les programmes de langues internationales offrent aussi la possibilité de solliciter la contribution des parents, des responsables de l'administration scolaire et des membres des réseaux communautaires à l'enrichissement et à la mise en contexte des programmes offerts en classe par l'apport de leurs perspectives mondiales;

- *rehausser les occasions d'apprentissage expérientiel.* Parmi les éléments indispensables au développement de compétences mondiales par les élèves de l'Ontario figurent les occasions d'apprentissage expérientiel qui leur sont offertes. Ces occasions peuvent prendre diverses formes : des programmes d'échanges internationaux ou des projets de service communautaire qui permettent aux élèves de vivre, d'étudier et parfois de travailler dans un autre pays; des camps d'été (en Ontario ou à l'étranger) qui exposent les élèves à des langues et cultures étrangères; ou encore des arrangements avec des établissements d'enseignement étrangers.

Les élèves peuvent aussi grandement bénéficier de stages d'éducation coopérative qui leur permettent d'appliquer concrètement ce qui leur a été enseigné en classe. L'un des avantages de vivre dans une société aussi diversifiée que celle de l'Ontario est la foule d'occasions existant dans nos collectivités mêmes pour les élèves d'acquérir une expérience pratique des cultures et des langues de pays étrangers.

La Stratégie cernera par ailleurs les possibilités pour les élèves de se servir de leur plan d'itinéraire d'études pour documenter leur apprentissage et leur acquisition de compétences dans leurs cours internationaux et leur apprentissage expérientiel, et d'y réfléchir au moment de planifier leurs études postsecondaires. Chaque élève élabore et tient à jour son propre plan d'itinéraire d'études, qui lui sert à planifier son cheminement et à suivre ses progrès vers l'obtention de son DESO et vers la destination postsecondaire de son choix.

2. Des programmes et services de grande qualité pour les élèves étrangers fréquentant les écoles ontariennes de la maternelle à la 12^e année

L'Ontario accueille des élèves des quatre coins du monde en raison de son système d'éducation, réputé pour son excellente qualité, et en raison de la possibilité qu'offre un séjour scolaire dans notre province de goûter aux joies

de la vie dans notre société accueillante, sécuritaire et diversifiée. Afin d'offrir le meilleur environnement qui soit aux élèves étrangers et de les encourager à non seulement terminer leur scolarité en Ontario, mais à y poursuivre des études postsecondaires et un jour à s'établir et travailler ici, la Stratégie va :

- *assurer l'excellence des programmes d'enseignement, qui répondront aux besoins des élèves étrangers.* Afin d'assurer aux jeunes venant de l'étranger inscrits aux écoles ontariennes la meilleure expérience scolaire possible, le Ministère facilitera le repérage, la communication et l'application des pratiques exemplaires d'ici et d'ailleurs en matière d'éducation internationale. Ceci inclura des études et des consultations continues pour garantir que les stratégies mises en œuvre demeurent pertinentes et efficaces.

« J'ai vécu une expérience magnifique. Je suis de plus en plus indépendant et organisé. J'ai changé, et de manière positive! J'ai pris plus de maturité. »
(traduction libre)

– Skylar, un élève étranger
provenant du Mexique

Au cœur de la Stratégie figurent des mécanismes de soutien pour aider les élèves étrangers à maîtriser le français ou l'anglais; les lacunes linguistiques ayant été identifiées comme pouvant être un obstacle important à l'intégration réussie de ces élèves, aussi bien sur le plan scolaire que social.

L'engagement culturel peut être renforcé en intégrant les perspectives des élèves étrangers à l'enseignement en classe et en encourageant les élèves ontariens à tisser des liens d'amitié avec ces derniers. Il ressort de différentes enquêtes que l'un des plus grands souhaits des élèves étrangers est d'apprendre à connaître leurs camarades de classe dans leur pays d'accueil, que ce soit par l'entremise d'activités en salle de classe ou par des contacts personnels en dehors de l'école. Les activités scolaires qui favorisent ce type d'interactions seront appuyées et facilitées par les représentantes et représentants du milieu de l'éducation et par les responsables de l'administration des écoles;

- *garantir la qualité supérieure des programmes visant la prise en charge, la sécurité et le bien-être des élèves étrangers.* Le Ministère élaborera des politiques que les écoles et conseils scolaires devront respecter pour répondre aux besoins personnels des élèves étrangers. Le Ministère publiera en particulier une note Politique/Programmes concernant l'hébergement en famille d'accueil des élèves étrangers qui séjournent en Ontario sans leur famille, les devoirs des personnes responsables des élèves étrangers et le rôle des agentes et agents d'éducation qui agissent comme recruteuses et recruteurs de ces

élèves et comme agentes et agents de liaison avec les conseils scolaires. La note Politique/Programmes établira les normes relatives au recrutement convenable et éthique des élèves étrangers et à leur traitement au sein de leur famille d'accueil, y compris les arrangements financiers acceptables entre les élèves, les personnes qui sont responsables d'eux au sein d'une famille d'accueil, et les agentes ou agents d'éducation.

Le développement professionnel des représentantes et représentants du milieu de l'éducation aidera ceux-ci à repérer les difficultés particulières auxquelles les élèves étrangers pourraient se heurter sur le plan de leur bien-être scolaire, social et mental, et à y apporter une réponse appropriée. Ces difficultés peuvent être liées à leur maîtrise insuffisante de la langue d'enseignement, à un sentiment d'aliénation culturelle ou au mal du pays, à des méthodes pédagogiques très différentes de celles en usage dans leur pays d'origine ou encore à des facteurs de stress liés au climat politique ou aux conditions de vie dans ce dernier;

- *favoriser une croissance gérée et responsable du secteur de l'éducation internationale.*

L'Ontario a la ferme intention d'accroître le nombre d'élèves étrangers qui, d'une part, fréquentent ses écoles à temps plein aux termes d'un visa de séjour temporaire et moyennant le paiement de droits de scolarité et, d'autre part, poursuivent leurs études dans les collèges et universités de la province. Cette croissance ne doit toutefois pas avoir lieu au détriment de la qualité de l'expérience scolaire offerte aux élèves étrangers ni de la prise en charge ou du soutien qui leur sont apportés : les considérations financières pèseront moins lourd dans la balance que la poursuite des objectifs de la Stratégie et l'appui de la vision de l'Ontario pour l'éducation financée par les fonds publics. La communication et la collaboration entre le Ministère, les conseils scolaires et d'autres intervenantes et intervenants en éducation pour promouvoir l'éducation internationale soutiendront des efforts de recrutement ciblés et une prise de décisions responsables sur le plan financier.

La Stratégie coordonnera aussi la communication et la collaboration entre les établissements d'enseignement postsecondaires de l'Ontario, en mettant l'accent sur l'aménagement et l'amélioration d'itinéraires pour les élèves de l'école élémentaire et secondaire aux études postsecondaires. Le Ministère forgera des partenariats avec d'autres ministères dont les domaines de responsabilité se recoupent avec les siens, tels que le ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, l'Office des affaires

francophones, le ministère des Affaires autochtones ou encore le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure;

- *préserver la viabilité financière des programmes et services d'éducation, grâce au réinvestissement des droits de scolarité versés par les élèves étrangers.* Pour pouvoir offrir des programmes et services de qualité supérieure, et être en mesure de les élargir et de les améliorer à l'avenir, les conseils scolaires devront adopter des modèles de gestion qui maintiendront une séparation entre le revenu provenant des droits de scolarité payés par les élèves étrangers et les fonds publics que leur verse le gouvernement provincial.

3. Possibilités de partage et d'enrichissement de l'expérience scolaire ontarienne

Le système d'éducation de l'Ontario a une réputation d'excellence dans le monde entier, notamment en raison de l'importance qu'il accorde à l'apprentissage professionnel continu comme composante clé de la réussite. Le curriculum ontarien est enseigné dans des écoles partout dans le monde, et des représentantes et représentants du milieu de l'éducation d'autres pays cherchent régulièrement à se renseigner sur les méthodes et les expériences de leurs homologues ontariens et à s'en inspirer. La Stratégie va :

- *encourager les conseils scolaires à proposer à son personnel des expériences professionnelles internationales.* Les représentantes et représentants du milieu de l'éducation seront mieux à même de préserver ou de rehausser la qualité des programmes et services d'éducation internationale fournis aux élèves en Ontario, grâce aux possibilités qui leur seront offertes de travailler à l'étranger et de se familiariser avec de nouvelles pédagogies et pratiques. Ces possibilités renforceront aussi la capacité des conseils scolaires d'offrir tout un éventail de programmes et de services d'éducation internationale de grande qualité. La création de bourses ou d'autres formes d'aide financière grâce au réinvestissement des droits de scolarité recueillis pourrait faire partie du modèle de gestion viable adopté par les conseils scolaires;
- *appuyer l'établissement de partenariats avec les ministères, les établissements d'enseignement et d'autres organismes connexes dans des pays étrangers.* De tels partenariats, envisageables à l'échelle de la province, du Ministère, d'un conseil scolaire ou d'une école, peuvent donner naissance à une variété de possibilités d'enrichissement de l'apprentissage des élèves. Ils peuvent aussi former la base d'expériences de travail, d'échanges ou de possibilités de

recherche à l'étranger pour les représentantes et représentants du milieu de l'éducation. Ces partenariats peuvent par ailleurs être facilités par, et coordonnés avec, les ambassades et consulats du Canada.

En 2014, le ministère de l'Éducation de l'Ontario et son pendant dans la province chinoise de Jiangsu ont renouvelé leur protocole d'entente qui énonce une vision commune du soutien et de l'enrichissement de la coopération entre les deux provinces sur des aspects de l'éducation à l'égard desquels elles ont des intérêts mutuels. Ce protocole prévoit, entre autres, des visites respectives de délégations représentant les directions et les administrations d'écoles, le jumelage d'écoles, des programmes d'échanges à l'intention des élèves du secondaire, et l'organisation d'autres activités éducatives communes.

Le Ministère peut aussi prendre exemple sur ses partenariats existants avec des écoles à l'étranger pour tenter d'en forger d'autres. Jusqu'ici, il a conclu des accords avec dix-neuf établissements étrangers qui sont ainsi autorisés à offrir des cours à crédits menant à l'obtention du DESO. Ces accords prescrivent que 80 % du personnel enseignant dans toute école visée par un tel accord soient agréés pour pouvoir enseigner en Ontario;

- *étudier la possibilité d'établir des cours de perfectionnement professionnel visant l'acquisition de qualifications additionnelles (QA) liées à l'éducation internationale, en association avec le programme de formation à l'enseignement destiné aux enseignantes et enseignants de l'Ontario.*

4. Itinéraires d'études postsecondaires, de carrière et de vie en Ontario

Pour relever le défi de la concurrence mondiale croissante dans le secteur de l'éducation internationale, l'Ontario a besoin d'une stratégie intégrée et coordonnée applicable à l'ensemble du continuum d'apprentissage, allant de la maternelle à la 12^e année en passant par les études postsecondaires et la formation, et jusqu'à travailler et résider en Ontario. La Stratégie va :

- *élargir les itinéraires et initiatives ministérielles existantes visant à promouvoir la transition vers les établissements d'enseignement postsecondaires ontariens et d'autres façons de poursuivre ses études ou une formation. Ces mesures comprennent, notamment :*

- ♦ des programmes à double reconnaissance de crédit, qui permettent aux élèves du secondaire soit de suivre des cours au collège, soit de faire un apprentissage, tout en accumulant des crédits en vue de l'obtention aussi bien du DESO que d'un certificat, diplôme ou grade postsecondaires, y compris un certificat d'apprentissage;
- ♦ le programme de Majeure Haute Spécialisation (MHS), qui se concentre sur un secteur économique particulier, tels que l'agriculture, les affaires ou les technologies de l'information et des communications;
- ♦ des programmes d'éducation coopérative, y compris le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario, qui combinent un apprentissage théorique en salle de classe à un apprentissage pratique sur un lieu de travail en vue de faciliter la transition des élèves vers les études postsecondaires, une formation ou un emploi;
- ♦ le Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie, de même que le plan d'itinéraire d'études en ligne, qui aident les élèves à faire la transition vers les études postsecondaires et vers d'autres possibilités de formation;
- *coordonner les communications, l'élaboration de politiques et le lancement d'initiatives conjointes avec d'autres ministères.* L'intégration des efforts déployés par divers ministères en rapport avec l'éducation internationale s'impose pour garantir l'utilisation la plus efficace et la plus efficiente possible des ressources gouvernementales.

Les ministères de l'enseignement continueront à travailler de concert avec le gouvernement fédéral et le ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international du gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les politiques liées à l'immigration et la mise en place de programmes de transition des études à l'emploi destinés à encourager plus de jeunes venus de l'étranger faire des études postsecondaires en Ontario à s'installer dans la province après avoir obtenu leur diplôme.

Le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure vient pour sa part en aide aux jeunes de l'Ontario qui souhaitent parfaire leurs connaissances à l'étranger, et ce, par l'entremise du programme Avantage mondial de l'Ontario, qui offre aux étudiantes et étudiants inscrits dans dix collèges et universités de la province la chance de travailler dans une petite ou moyenne entreprise à travers le monde.

Le Ministère collaborera avec ces ministères et d'autres, de même qu'avec des partenaires externes au gouvernement, en vue d'élargir les programmes

et services qui contribuent à la réussite scolaire des jeunes tant en Ontario qu'à l'étranger;

- *forger et appuyer des partenariats avec des municipalités et des organismes communautaires.* Le Ministère se servira de la vaste gamme de soutiens, de programmes et de ressources disponibles à l'échelle du gouvernement et des collectivités pour améliorer le milieu d'apprentissage dans les écoles ontariennes et pour faciliter la transition des élèves vers les études comme vers la vie et le travail en Ontario.



La promotion du succès de la Stratégie ontarienne en matière d'éducation internationale de la maternelle à la 12^e année

Le Ministère se fera le champion de l'éducation internationale et de son importance primordiale pour l'apprentissage au 21^e siècle, et ce, notamment, par l'entremise d'actions telles que :

- l'élaboration de politiques ou de lignes directrices à l'appui de programmes et de services de qualité supérieure en éducation internationale à l'intention des élèves et des représentantes et représentants du milieu de l'éducation de l'Ontario comme de l'étranger;
- le suivi du succès de la Stratégie, grâce à l'identification, à la collecte puis à l'analyse de données relativement à des indicateurs préétablis, et déterminés en collaboration avec des intervenantes et intervenants en éducation;
- la mise au point de liens entre les programmes d'études et de ressources pédagogiques qui appuient la sensibilisation aux enjeux mondiaux, l'acquisition de connaissances mondiales et l'apprentissage expérientiel, en Ontario comme à l'étranger;
- la reconnaissance de la valeur et de la pertinence des compétences mondiales en éducation et de la préparation à une vie comme citoyenne ou citoyen du monde;
- la promotion de l'innovation au sein des conseils scolaires et de la collaboration entre eux;

- le partage de l'information et de la recherche avec les écoles, les conseils scolaires et d'autres intervenantes et intervenants en éducation;
- la contribution à l'établissement de relations et de liens de collaboration au sein du gouvernement de l'Ontario et entre celui-ci et d'autres gouvernements, parmi les intervenantes et intervenants en éducation, avec les fournisseurs de services du secteur privé et avec les établissements d'enseignement postsecondaire, y compris les facultés de l'éducation;
- la mise au point d'une stratégie Web pour promouvoir et appuyer les programmes d'éducation internationale et les initiatives connexes découlant de la Stratégie et diffuser de l'information à leur sujet.

Le Ministère appuiera le rôle que jouent les conseils scolaires pour ce qui est de mettre en œuvre ou d'améliorer leurs programmes et services d'éducation internationale, et pour cela, il :

- élaborera des lignes directrices concernant les élèves hébergés en famille d'accueil, les devoirs des personnes responsables de ces élèves au sein d'une telle famille, de même que des agentes et agents d'éducation pour ce qui est de la gestion des risques, des arrangements financiers, de la transparence et de la responsabilisation;
- encouragera et facilitera l'offre de possibilités aux élèves et aux représentantes et représentants du milieu de l'éducation d'étudier et de travailler à l'étranger dans le cadre de programmes d'échanges et de stages internationaux;
- exigera des conseils scolaires qu'ils :
 - ♦ utilisent l'argent provenant des contribuables de l'Ontario pour financer l'éducation des élèves ontariens;
 - ♦ utilisent le revenu provenant des droits de scolarité versés par les élèves étrangers pour financer les services qui leur sont destinés;
 - ♦ administrent et dirigent des programmes d'éducation internationale;
 - ♦ assurent la bonne gestion d'accords conclus avec des tiers concernant l'éducation internationale;
 - ♦ réinvestissent tout excédent financier dans l'amélioration des programmes et possibilités axés sur les élèves et les représentantes et représentants du milieu de l'éducation de l'Ontario;
- facilitera le dialogue et la collaboration entre les intervenantes et intervenants du secteur de l'éducation en vue de partager les pratiques exemplaires;



- respectera l'autonomie des conseils scolaires concernant la mise en œuvre de stratégies qui cadrent bien avec leurs intérêts particuliers, leurs capacités et leur profil géographique;
- reconnaîtra le rôle que joue la Ontario Association of School Districts International (OASDI) pour faciliter la collaboration entre les conseils scolaires;
- appuiera la collaboration avec Citoyenneté et Immigration Canada pour faciliter l'approbation des demandes de visas des élèves et des représentantes et représentants du milieu de l'éducation souhaitant parfaire leurs connaissances à l'étranger, et aidera à résoudre les problèmes auxquels pourraient se heurter les élèves étrangers cherchant à obtenir la permission de séjourner au Canada;
- appuiera les efforts de promotion de l'éducation internationale, y compris par l'entremise de missions commerciales organisées par le gouvernement fédéral ou provincial à l'étranger, de conférences, du recours à la marque *Imagine Education au/in Canada*, ou encore des activités mises sur pied lors de la Semaine internationale de l'éducation;
- redoublera d'efforts pour recruter des élèves dans les pays de la Francophonie et pour mieux faire connaître dans ces pays les avantages et la capacité du système d'éducation en langue française de l'Ontario, prêt à accueillir des élèves de la maternelle aux études postsecondaires;
- appuiera l'apprentissage professionnel et le perfectionnement des leaders du système et des écoles, du personnel enseignant et du personnel administratif.



Bibliographie

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. (2014). *Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale : Utiliser notre avantage du savoir comme moteur de l'innovation et de la prospérité*. Disponible au : <http://international.gc.ca/global-markets-marches-mondiaux/assets/pdfs/overview-aperçu-fra.pdf>.

Citoyenneté et Immigration Canada. (2013). *Cubes de données sur les résidents permanents et temporaires au 4^e trimestre*. Données non publiées, information fournie par le ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). (2011). *Pour mettre l'éducation au Canada à la portée du monde, et le monde à celle du Canada : un plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale à l'intention des provinces et des territoires*. Disponible au : http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/264/COF_Bringing_Ed_to_Canada_FR.pdf.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et Patrimoine canadien. (2011). *Cadre pancanadien pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française en situation minoritaire*. Disponible au : <http://approcheculturelle.ca/assets/pdf/5456-CMEC-DocumentWeb.pdf>.

Conseil pour l'emploi et la prospérité de l'Ontario. (2012). *L'avantage Ontario*. Disponible au : <http://docs.files.ontario.ca/documents/341/jpc-avantageontariofrancais.pdf>.

Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario (maintenant le ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international de l'Ontario) (2012). *Une nouvelle orientation : Stratégie ontarienne en matière d'immigration*. Disponible au : http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/imm_str/strategy/strategy.pdf.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Bureau de l'éducation des Autochtones. (2007). *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit*. Disponible au : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/aboriginal/fnmiFrameworkf.pdf>.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2014). *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*. Disponible au : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/about/renewedVisionFr.pdf>.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2014, février). *Enseignement et apprentissage au 21^e siècle : Faits en bref – Hiver 2014*. Disponible au : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/memos/feb2014/QuickFactsWinter2014Fr.pdf>.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (2013). *Cadre de l'Ontario pour la différenciation du système d'éducation postsecondaire*. Disponible au : http://www.tcu.gov.on.ca/epep/publications/PolicyFramework_PostSecFr.pdf.

Organisation de coopération et de développement économiques. (2014). *Regards sur l'éducation : Indicateurs de l'OCDE*. Disponible au : <http://www.cbie.ca/fr/a-propos-de-lei/faits-et-chiffres>.

Roslyn Kunin & Associates, Inc. (mai 2012). *Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada – Mise à jour*. Présenté au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. (Mai). Disponible au : http://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/impact_economique_fr.pdf.

Slimbach, Richard. (2014). Forum : Reinventing international education: Purpose, product, place, and pedagogy. *International Educator* (septembre/octobre), p. 3. Disponible (en anglais seulement) au : http://www.nafsa.org/Find_Resources/Publications/Periodicals/International_Educator/Reinventing_International_Education/.



♻️ Imprimé sur du papier recyclé

15-086

ISBN 978-1-4606-5836-9 (imprimé)

ISBN 978-1-4606-5837-6 (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015